

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 MARS 2019

Le Lundi 11 Mars 2019 à 14 h 30, le Conseil d'Administration de l'Association des Maires de Maine et Loire s'est réuni à la Maison des Maires à Angers.

Etaient présents :

M. DAVY, M. LHEMANNE représentant de M. GOULET, M. CHALOPIN, Mme DUPONT, M. DENIS, Mme PINEAU, M. BERARDI, M. CESBRON, M. GAULTIER, M. GRIMAUD, Mme SOURISSEAU, M. LAFFINEUR, M. TESTARD, M. TOURON.

Etaient excusés :

Mme MOREAU, M. BEGUIER, Mme MARQUET, Mme CATIN, M. QUESNEL, M. ROISNE, M. SAMSON, M. SEGUIN, Mme HUCHET.

Assistait également :

M. POUTIER, de l'Association des Maires.

Bilan-Compte de résultat 2018

Monsieur Jean-Christophe PIERRES, de Fiduciaire Audit Conseil, présente les comptes et le bilan 2018 de l'Association, en déficit de 1 731,38 € (- 9 079,20 € en 2017), explicable notamment par certaines dépenses non prévisibles, tout particulièrement les frais d'avocat de partie civile (3 723,00 €). Le conseil d'administration adopte ces documents à l'unanimité.

Cotisations 2019

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 31 Janvier 2017, avait décidé l'augmentation des cotisations des communes et EPCI de 2,01 % pendant 3 ans (2017, 2018 et 2019), afin de parvenir à un rééquilibrage progressif des comptes de l'Association.

Pour 2019, cette décision implique les évolutions de taux suivantes :

Communes

- taux par habitant (jusqu'à 10 000h) : 0,369 € (au lieu de 0,362 €) avec une cotisation minimale correspondant à 600 h soit 221,40 € (au lieu de 217,20 €)
- taux au-delà de 10 000 h : 0,1687 € (au lieu de 0,1655 €)

EPCI

- Taux par habitant : 0,0499 € (au lieu de 0,0490 €)
- Cotisation Saumur Val de Loire : 1 056,14 € (+ 1,93 %)

Budget prévisionnel 2019

Il s'équilibre à 308 150 € avec les spécificités suivantes :

- hausse de certaines recettes : notamment subventions partenaires (+1 100 €)
- baisse de certains postes de dépenses : notamment honoraires (- 32 %), tenant compte du niveau exceptionnel de ce poste en 2018
- augmentation d'autres postes de dépenses : dotation aux amortissements (+ 27 %), résultant de la prise en compte des travaux de réfection de l'entrée et des abords de la Maison des Maires pour un montant estimé à la charge de l'Association de 12 000 €
- autre dépense impactant la dotation aux amortissements : le conseil d'administration valide un devis de 1 123,15 € concernant l'achat de tables pour la salle de réunion de l'Association.

Le budget prévisionnel 2019 incluant cette modification est adopté par le conseil d'administration.

Assemblée générale 2019

Mme Christelle MORANCAIS, Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire, a confirmé sa présence à l'Assemblée Générale de notre association, qui aura lieu le Samedi 18 Mai 2019 à Fontevraud-l'Abbaye. Par ailleurs, l'Association a sollicité M. François BAROIN, président de l'AMF, qui n'a pas rendu réponse à ce jour.

Le programme prévisionnel de l'assemblée comprendra en outre la présentation des résultats de l'enquête du projet BonDroit de l'Université d'Angers, menée auprès des élus de Maine et Loire sur le thème du bonheur. En liaison avec cette thématique et dans la perspective du renouvellement de 2020, les membres du conseil d'administration souhaitent, sur la proposition de M. CHALOPIN, que M. Romain PASQUIER, directeur de recherche au CNRS au laboratoire Arènes, titulaire de la chaire "Territoires et mutations de l'action publique" de Sciences Po Rennes, soit sollicité afin d'intervenir sur l'évolution socio-économique des territoires, sous l'angle notamment de la métropolisation et de la ruralité.

Grâce à l'intercession de Mme Régine CATIN et M. Eric TOURON, conseillers régionaux, une remise importante sur les frais de mise à disposition des bâtiments de l'Abbaye et sur le coût de la restauration a été consentie à l'Association et permet d'équilibrer le budget prévisionnel de l'assemblée. En conséquence, le conseil d'administration décide le maintien à 650 € de la participation financière demandée aux partenaires présents sur l'espace d'accueil des élus. De la même manière, la contribution demandée aux maires pour le déjeuner assis servi à l'issue de l'assemblée sera maintenu à son niveau antérieur (26 €).

Convention de partenariat GMF

La société GMF Assurances propose la signature d'une convention de partenariat avec l'AMF49.

Le projet de convention (voir dossier) prévoit l'échange et la diffusion d'informations, l'organisation de réunions communes à l'intention des collectivités publiques de Maine et Loire et la participation de GMF à l'assemblée générale annuelle des maires et présidents de communautés. En contrepartie, une aide financière de 1 000 € sera versée annuellement pendant 3 ans à l'AMF49.

Le conseil autorise le président à signer la convention, la cérémonie officielle de signature devant se dérouler lors d'un événement à préciser.

Proposition de loi « Communes nouvelles »

Par courrier du 7 Mars 2019, Mme DUBRE-CHIRAT, Députée de Maine et Loire et rapporteure de la proposition de loi « Communes nouvelles » de Mme Françoise GATEL, Sénatrice, a informé les maires du report de l'examen de ce texte par l'Assemblée Nationale, afin de poursuivre les consultations en cours.

M. Philippe CHALOPIN souligne auprès des membres du conseil d'administration les apports de cette proposition de loi, notamment sur les points suivants :

- meilleure représentation des communes déléguées en 2020, la réduction du nombre de conseillers résultant de la fin du régime transitoire étant limitée à 1/3 du nombre d'origine au maximum
- création d'une commune-communauté pour le cas où l'adhésion à une communauté XXL pourrait être problématique
- atténuation des effets de seuil lors du passage en commune nouvelle
- résolution de quelques problèmes techniques : ordre du tableau, remplacement de conseillers démissionnaires...

Le report de l'examen de ce texte à l'été prochain constituerait selon lui un risque pour l'application de cette réforme en 2020 et il a saisi M. Sébastien LECORNU, Ministre chargé des collectivités territoriales, d'une demande visant à ce que le calendrier initial soit maintenu.

Le conseil d'administration soutient cette démarche et décide qu'un courrier dans ce sens sera adressé par l'Association au Ministre ainsi qu'aux parlementaires de Maine et Loire.

Débat national

Les dernières statistiques font état de la contribution de 159 communes sur 177 à l'organisation du grand débat national dont 131 ayant ouvert un cahier de doléances. Par ailleurs, 66 réunions d'initiative locale ont été enregistrées sur la plateforme dédiée au grand débat et 23 organisées sans être annoncées sur ce support.

Sur proposition du président, le conseil accepte que l'AMF49 apporte sa contribution à ce débat, à partir des éléments de communication déjà diffusés par l'AMF : résolution du congrès des maires de France, manifeste des élus.

Il est par ailleurs suggéré que cette contribution porte également sur les sujets suivants :

- actualisation de la loi NOTRe dans le sens d'une plus grande souplesse dans l'organisation des collectivités et dans le choix des compétences transférées
- prévention des inondations : dans un département qui compte de nombreux cours d'eau, les collectivités n'ont pas l'assise financière suffisante pour exercer la compétence GEMAPI qui leur est transférée. La taxe qui peut être levée n'est pas juste puisqu'elle ne touche pas les contribuables des territoires voisins, pourtant souvent concernés par les phénomènes naturels résultant des inondations.
- réforme de la Taxe d'Habitation : champ d'exonération, prise en compte des évolutions ultérieures des bases d'imposition
- réduction du nombre de parlementaires : crainte pour la représentation des territoires ruraux
- statut de l' élu : une réforme est nécessaire pour donner aux actifs la capacité de s'engager.

Un projet de contribution sera rédigé par les services de l'AMF49 et adressé pour avis aux membres du conseil d'administration, avant sa transmission aux services de l'Etat, dans le cadre du grand débat.

Charte restauration collective

A l'initiative de la DDT et de la Chambre d'Agriculture, un projet de « Charte en faveur de l'approvisionnement de proximité et de qualité dans la restauration collective de Maine et Loire », associant l'Etat et les partenaires du Réseau Local, dont l'AMF49, a été élaboré afin d'être diffusé aux

9 présidents d'EPCI, dans un but de sensibilisation des acteurs de leur territoire aux enjeux de la loi du 30/10/18.

Le conseil d'administration valide le texte de cette convention et autorise sa signature par le président au nom de l'AMF49 le 29 Mai prochain à Doué en Anjou.

Action civile de l'Association

L'Association s'est portée partie civile aux côtés de M. BELOUIN, maire délégué de Villemoisan, à la suite de l'agression dont celui-ci a été victime. Par jugement du 13 novembre 2018, le tribunal correctionnel d'Angers a reçu l'Association en sa constitution de partie civile. En conséquence, elle recevra 1 € de dommages-intérêts et 500 € au titre des frais irrépétibles.

Par courriel du 12 Mars 2019, M. Philippe MENARD, Maire de Chalonnes sur Loire, sollicite le soutien de l'AMF49 pour des faits de violence aggravée sur la voie publique, de menaces et d'injures publiques. Le conseil d'administration accepte que l'Association se porte partie civile aux côtés de M. MENARD et autorise le président à s'assurer de l'assistance d'un avocat pour ce dossier.

Réunions d'information

- **25 février 2019** : une rencontre élus-ABF s'est tenue à Juigné sur Loire en présence d'une cinquantaine d'élus et des représentants des services de l'Etat concernés (M. TURQUET de BEAUREGARD, Architecte des Bâtiments de France, Mme COUTANT-VALLEE, Adjointe, M. Pascal GAUCI, Secrétaire Général de la Préfecture, Mme Morgan PRIOL, Directrice adjointe de la DDT). Une note de synthèse de cette réunion sera établie et adressée aux participants, ainsi qu'aux élus n'ayant pu être accueillis, en raison de la capacité de la salle. Par ailleurs, un courrier sera adressé au Préfet afin d'exprimer le souhait d'un accroissement des moyens humains des services de l'ABF, afin de répondre dans les meilleures conditions aux sollicitations nombreuses des élus.

- **Fin avril 2019** : Atelier Comité 21 autour de la Santé environnementale. L'AMF49 sera partenaire de cette réunion par l'apposition de son logo et la diffusion de l'invitation.

- **26 avril 2019** à Rennes : Journées nationales des femmes élus

- **7 juin 2019** : Une réunion sur la communication en période préélectorale sera organisée par l'AMF49 avec l'intervention de Judith MWENDO de l'AMF.

Représentations

- Schéma départemental d'Animation de la vie sociale : une représentation de l'AMF49 est souhaitée.

- Comité Local d'Aide aux Victimes : Mme Sylvie SOURISSEAU a représenté l'AMF49 à la réunion constitutive de cette instance qui devra élaborer un schéma départemental d'aide aux victimes.

Informations diverses et questions d'actualité

- réunion des présidents d'intercommunalité le 5 mars 2019 à l'AMF : M. Jean-Noël BEGUIER, vice-président de l'AMF49, a assisté à cette réunion dont l'objet était de recueillir les avis des élus sur la loi NOTRe et les transferts de compétences et d'apporter une information sur quelques échéances à venir (accord local sur la représentation des communes au conseil communautaire avant le 31 Août 2019, nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévu en 2022).

- projet de renforcement de la parité en 2020 : l'extension aux EPCI semble problématique

- projet de loi pour une école de la confiance : une rencontre avec le DASEN est prévue le 15 Mars prochain, dans le cadre d'un atelier des communes nouvelles, organisé par l'AMF49

- remise du compte-rendu de la rencontre AMF49-parlementaires du 3 décembre 2018

Prochaine réunion du conseil d'administration

Lundi 6 mai 2019 à 14h30

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a horizontal line extending to the right, with a vertical stroke intersecting the horizontal line.

La Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, rounded loop on the left and a series of smaller, connected loops and strokes extending to the right.